



AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La Safer Bourgogne-Franche-Comté porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 71 25 0452 01

Communes	Section	Numéro	Div	Nature	Surface
CRÊCHES-SUR-SAÔNE (71)	ZC	0216		Prés	63 a 31 ca
CRÊCHES-SUR-SAÔNE (71)	ZC	0218		Prés	20 a 75 ca
TOTAL					84 a 06 ca

Attributaire : M. Simon COMTET

Profession : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) / Viticulteur

Conditions financières : 1 092,00 € HT

Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix : 200,00 € HT

Motivation : Accession à la propriété par l'exploitant des parcelles dont il est occupant, permettant ainsi le maintien de l'exploitation viticole d'un agriculteur âgé de 25 ans mettant en valeur sous forme individuelle une surface de 11 ha environ.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :

Safer Bourgogne-Franche-Comté Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610, 71010 MACON
CEDEX

Encart réservé à la Mairie	Encart réservé à la Safer
A CRECHES SUR SAONE Le 11 Mars 2026 Visa du Maire et cachet (valant certificat d'affichage pendant le délai légal de 15 jours) 	Pour la SAFER, le 04/03/2026 Valérie DIAGNE Directrice départementale 